

EXERCICE 2012



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 1.422.000 Euros

54, Boulevard Thiers B.P. 80072 42002 St Etienne Cedex 01

www.verney-carron.com www.l.atelier.verney-carron.fr www.flash-ball.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ordinaire Annuelle Mixte

DU 31 MAI 2013

EXERCICE 2012

R.C.S. Saint-Etienne B 574 501 557

MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Art. L. 225-115 du Code de Commerce et art. 135 du décret du 23 Mars 1967)

NOM, Prénoms, Dénomination ou Raison Sociale des Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, et autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de surveillance.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Pierre VERNEY-CARRON, Président

Monsieur Jean VERNEY-CARRON, Directeur Général,

Autre fonction:

- Directeur Général de la S.A.S. LIGNE VERNEY-CARRON

Monsieur Guillaume VERNEY-CARRON

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Claude VERNEY-CARRON, Président

Madame Agnès VERNEY-CARRON, Vice-Présidente

Monsieur Michel VERNEY-CARRON, Vice-Président

Monsieur Charles MOULIN

Autre fonction:

- Président du Conseil de Surveillance de MOB OUTILLAGE.

Monsieur Geoffroy VERNEY-CARRON

Autre fonction:

- Gérant de la Société WELLNESS PALADINS.

Monsieur François MONTES

Monsieur Yvan PHAM

Autres fonctions:

- Président de la S.A.S. CI LVC
- Gérant de la S.C.I. BAROUD
- Gérant de la société YPG
- Membre du Conseil d'Administration de la Société Euro-Outdoor.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

nommés pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

Le Cabinet Michel TAMET & Associés, Société d'expertise comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, titulaire.

M. Bruno DUBANCHET, Expert-Comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, suppléant.

RAPPORT DE GESTION

du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Mixte du Vendredi 31 mai 2013

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Mixte, en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2012**.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.225-100 alinéa 2 et L.232-1 - II et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et les activités de la société en matière de recherche et de développement.

Un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices vous est présenté.

Nous vous donnons en outre les informations rendues obligatoires par les textes en vigueur et nous sommes prêts à vous fournir toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-88 alinéa 2 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous présentera également son rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.

Le présent rapport ainsi que ceux du Commissaire aux comptes, de même que les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31 décembre 2012 enregistre une augmentation du chiffre d'affaires de 5 % par rapport à celui de l'exercice précédent, représentant en valeur 563 509 €; il passe ainsi de 11 878 002 € à 12 441 511 €.

La production stockée est passée de 713 956 euros l'année dernière à 129 966 euros au 31 décembre 2012.

Les charges d'exploitation ont progressé dans des proportions similaires, soit plus 600 549 € (+5%).

Concernant notre participation dans la société CI-LVC SAS, la valeur d'origine de la SAS CI-LVC de 1 980 k€ a été provisionnée en charge exceptionnelle et non en charge financière : de 795 k€ au 31 décembre 2011 et de 263 k€ au 31 décembre 2012.

La valeur nette de la participation dans le capital de la société CI-LVC SAS est égale à 923 K€, ladite valeur estimée sur la base d'une valorisation de la totalité des titres de la société CI-LVC SAS à 3 300 k€, ressortant des négociations en cours avec un opérateur textile concurrent de cette société.

La provision, sur la base des capitaux propres de la société CI-LVC SAS, aurait conduit à la comptabilisation d'une valeur nette de 830 K€, soit un impact sur le résultat exceptionnel de la SA VERNEY-CARRON de -90 K€.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 10 511, 44 € contre 1 427 604 € au 31/12/2011, l'exercice précédent ayant été impacté par la plus-value réalisée lors de l'apport des titres de la société LIGNE VERNEY CARRON à la société CLUB INTERCHASSE.

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés compte tenu des crédits d'impôt (recherche, métier d'art,...) qui se sont élevés à 146 572 € pour 2012.

Lors de sa séance du 13 décembre 2012, le Conseil de Surveillance a nommé Monsieur Jean VERNEY-CARRON, aux fonctions de Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Pierre VERNEY-CARRON démissionnaire. Monsieur Pierre VERNEY-CARRON a gardé son poste de membre du directoire. Le Conseil a décidé également de nommer Monsieur Guillaume VERNEY-CARRON, membre du Directoire, aux fonctions de Directeur Général. Ces nominations sont devenues effectives au 1er janvier 2013.

RESULTATS DE L'ACTIVITE

Le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 fait apparaître les montants suivants :

Résultat d'exploitation€.373 742Résultat financier€.(162 869)Résultat courant avant impôt€.210 872Résultat exceptionnel€.(262 863)Résultat net€.10 511

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous attendons une évolution positive du marché.

L'augmentation du chiffre d'affaires que nous espérons va dépendre du marché export.

Nous nous efforcerons de maintenir un taux de charges similaires à celui de l'exercice 2012.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a poursuivi ses travaux concernant la mise au point de nouveaux produits, ce qui lui permet de continuer à bénéficier d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 112 346 €.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice dont nous soumettons les comptes à votre approbation, aucun événement important n'est survenu.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes retenues antérieurement.

INFORMATIONS SUR LA DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

A/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	Néant	297 200 €	217 640 €	514 840 €
Etrangers	Néant	119 800 €	76 360 €	196 160 €

B/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 30 jours	TOTAL
France	26 696,61 €	281 121,41 €	248 239,84 €	1 134 540,37 €
Etrangers	20 736,13 €	11 899,28 €	43 270,02 €	90 728,07 €

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

- 1. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :
- 1.1 Des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de participation n'est intervenue.

1.2 Des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.233-3 I du Code de Commerce).

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de contrôle n'est intervenue.

- 2. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de l'activité et des résultats :
 - des filiales de la société (détention de plus de la moitié du capital article L.233-1),
 - des sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L.233-3 I.

SOCIETES	% DETENU	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS	ACTIVITE				
C.I SAS	27,96	9.337 K€	-1 245 K€	Fabrication d'autres vêtements et accessoires.				

La société ne contrôle aucune autre société.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous informons que durant l'exercice écoulé, les mandataires sociaux de la société ont exercé les fonctions suivantes dans d'autres sociétés :

Voir page 2 de la brochure.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice, lorsque cette participation fait l'objet d'une gestion collective :

Dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE), visé aux articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,

Dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) visé aux articles L.214-39 et L.214-40 du Code Monétaire et Financier,

Dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, visée à l'article L.3322-1 du Code du Travail.

Pour déterminer la fraction du capital détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective, il y a lieu de tenir compte :

des actions détenues par les salariés de la société ;

des actions détenues par les salariés des sociétés liées à la société, savoir :

- ses filiales dont elle détient au moins 10 % du capital
- sa société mère, lorsque celle-ci détient au moins 10 % du capital de la société
- ses sociétés sœurs lorsque leur capital est détenu, comme celui de la société, à au moins 50 % par une société mère commune.

Nous vous indiquons qu'à la date de clôture de l'exercice les salariés de la société et du groupe ne détenaient aucune participation dans le capital social, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE) existant au sein de la société.

Nous vous indiquons également que la société a conclu un accord d'intéressement et qu'elle est soumise aux règles régissant la participation des salariés aux résultats.

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires est appelée à statuer cette année sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, en application des dispositions légales, la résolution jointe au présent rapport vous est proposée.

Par cette résolution, si vous l'adoptez, vous délèguerez au Directoire les compétences à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, s'il le juge opportun sur ses seules décisions, vous supprimerez en faveur des ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de l'autorisation, vous fixerez à deux ans la durée de validité de cette autorisation, et vous limiterez le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées à 42 660 euros.

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10 511, 44 €. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Autres réserves 10 511, 44 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	RÉFACTION(*)
31/12/2009	0 €	0 €
31/12/2010	0 €	0 €
31/12/2011	0,22 €	0,088 €

^(*) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2012 au titre de l'exercice clos en 2011

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice comportent une somme de 7 853 €, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39.4 du même code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 du même code qui, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance, ont été conclues au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices précédents et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, directement, indirectement ou par personnes interposées entre la société et un membre du conseil de surveillance ou du directoire, ou entre la société et une autre société ou entreprise ayant des dirigeants communs avec la société, ou entre la société et l'un de ses actionnaires personne physique ou morale disposant de plus de 10 % des droits de vote, ou encore entre la société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.

Votre Commissaire aux comptes vous rendra compte de ces conventions dans son rapport spécial.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-87 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.225-87 du Code de Commerce, résultant de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'ont plus à être portées à la connaissance des associés en vue de leur approbation.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Nous vous indiquons que les mandats suivants de membres du Conseil de Surveillance arrivent à expiration lors de cette Assemblée Générale :

- de Madame Agnès VERNEY-CARRON
- de Monsieur Claude VERNEY-CARRON
- de Monsieur Michel VERNEY-CARRON
- de Monsieur Charles MOULIN

Nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous indiquons qu'aucun mandat de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant n'est arrivé à expiration.

A l'exception de celle qui concerne l'augmentation de capital à réserver aux salariés de la société, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Directoire.

Le Directoire

RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	NATURE DES INDICATIONS	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
l.	CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
	Capital social	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00
	Nombre des actions ordinaires existantes	444 375	444 375	444 375	444 375	444 375
	Nombre des actions à dividende prioritaire					
	(sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
	NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS FUTURES À CRÉER : Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II.	OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
	Chiffre d'affaires H.T.	8 548 256,87	8 615 214,21	9 385 525,00	11 878 002,15	12 441 511,46
	Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux					
	amortissements et provisions	23 157,17	- 199 777,68	- 67 187,00	2 518 372,30	484 699,96
	Impôts sur les bénéfices	- 6 957,00	- 186 650,00	- 165 476,00	- 8 382,60	- 64 542,00
	Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
	Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 768,43	173 031,93	- 85 526,00	1 427 604,19	10 511,41
						-
	Résultat distribué	0	0	0	97 762,50	0
III.	RÉSULTATS PAR ACTION					
	Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux					
	amortissements et provisions	0,06	- 0,03	- 0,22	5,45	1,23
	Résultat après impôts, participation des					
	salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,38	- 0,19	3,21	0,02
	Dividende attribué à chaque action (a)	0	0	0	0,22	0
,,,	DEDGONNEL					
IV.	PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	81	94	95	95	104
	Montant de la masse salariale de l'exercice	2 639 688,50	2 967 763,86	2 915 542,14	2 989 906,40	3 093 940,55
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité	1 104 054 05	1 000 000 04	1 061 074 50	1 262 070 05	1 200 570 54
	sociale, œuvres sociales, etc)	1 184 254,05	1 293 393,24	1 261 871,53	1 362 278,05	1 398 578,54

⁽a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERNEY CARRON S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1.OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS:

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, des estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, particulièrement pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : immobilisations financières, stocks, en-cours de production et créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES:

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Etienne le 16 Mai 2013

Le Commissaire aux Comptes Michel TAMET et Associés Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Lyon

Michel TAMET

RAPPORT

établi par le Conseil de Surveillance et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Mixte du Vendredi 31 Mai 2013

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous devons vous présenter notre rapport sur le contrôle de la gestion de votre Directoire et sur le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le rapport du Directoire vous a donné toutes informations nécessaires en ce qui concerne les activités de notre société et les résultats de l'exercice.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a communiqué dans ses rapports toutes les explications utiles sur les comptes et le bilan dont il a certifié la régularité et la sincérité.

De même, il vous a donné toutes indications nécessaires en ce qui concerne les conventions existants entre la société, et les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, dans son rapport spécial.

Quant à nous, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- Sur le rapport du Directoire

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire sur le rapport du Directoire.

- Sur les comptes de l'exercice

Nous approuvons les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire et conformes aux normes comptables.

Le Conseil de Surveillance Claude VERNEY-CARRON

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MIXTE EN DATE DU VENDREDI 31 MAI 2013

I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion aux Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice comportent une somme de 7 853 €, non admise dans les charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 10 511,44 €, décide de l'affecter comme suit :

Autres réserves 10 511, 44 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	RÉFACTION(*)				
31/12/2009	0 €	0 €				
31/12/2010	0 €	0 €				
31/12/2011	0,22 €	0,088 €				

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant le terme du mandat de membre du conseil de surveillance de :

- Madame Agnès VERNEY-CARRON
- Monsieur Claude VERNEY-CARRON
- Monsieur Michel VERNEY-CARRON
- Monsieur Charles MOULIN

décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 al. 2 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail :

- 1) autorise le Directoire, s'il le juge opportun sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société,
- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3) fixe à deux ans à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisée par utilisation de la présente autorisation à 42 660 euros,
- 5) décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées aux articles L 3332-18 et suivants du Code de Travail. Le Directoire a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice, sous le contrôle du Commissaire aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués,
- 6) confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

BILAN

		général des impôts)						12 .
		tion de l'entreprise SA Verney Carron	IENNIE	,		Durée de	e l'exercice exprimée en nomb Durée de l'exercice	
		de l'entreprise54, boulevard Thiers 42000 ST ET	_	0 0 4 9			Durce de l'exercice	*
Nu	mero	SIRET* 5 7 4 5 0 1 5 5 7		0 0 4 9			Exercice N clos le,	Néant N-1 21/12/2011
				Brut	A	mortissements, provisions	31/12/2012 Net	31/12/2011 Net
				1		2 **	3	4
	· · ·	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	RELLE	Frais d'établissement *	AB		AC			
	ORPO	Frais de développement *	CX		CQ			
	NS INC	Concessions, brevets et droits similaires	AF	166 165	AG	156 894	9 270	7 060
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial (1)	AH	235 380	AI		235 380	235 380
	IOBILI	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMI	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
*	TLES	Terrains	AN	110 388	AO		110 388	110 388
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	1 456 552	AQ	874 911	581 641	655 341
MOBI	NS CO	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 283 361	AS	7 150 732	132 628	120 102
FIM	SATIO	Autres immobilisations corporelles	AT	299 321	AU	274 679	24 641	22 202
ACT	IOBILI	Immobilisations en cours	AV		AW			
-	IMI	Avances et acomptes			AY			
	SS (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	CIERE	Autres participations	CU	1 980 445	cv	1 057 610	922 835	1 185 559
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	ВВ	28 079	BC		28 079	28 079
	SNOIL	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	BILIS	Prêts	BF		BG			
	IMMC	Autres immobilisations financières*	ВН		BI			10 186
		TOTAL (II)	ВJ	11 559 693	BK	9 514 829	2 044 863	2 374 301
		Matières premières, approvisionnements	BL	1 568 462	BM	, 51. 62,	1 568 462	1 579 661
		En cours de production de biens	BN	705 205	ВО		705 205	701 741
	STOCKS *	En cours de production de services	BP	703 203	BQ		703 203	701 741
	STO	Produits intermédiaires et finis	BR	4 679 065	BS	191 070	4 487 995	4 461 750
ANT		Marchandises	BT		BU	191 070		4 461 752
ACTIF CIRCULANT		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	406 022	BW		406 022	451 786
IF CIR		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 020 000	1 1	52.650	2.505.250	2.055.546
ACT]	CRÉANCES	Autres créances (3)	1 1	2 838 909	BY	53 658	2 785 250	2 055 740
	CRÉ,	` '	BZ	789 242	CA		789 242	207 788
		Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement	CB		CC			
	DIVERS	(dont actions propres :	CD		CE			
		Disponibilités Characa caractetées d'avance (2)*	CF	654 002	CG		654 002	296 685
		Charges constatées d'avance (3)*	СН	81 237	CI		81 237	77 585
φ	ation	TOTAL (III)	CJ	11 722 148	CK	244 728	11 477 420	9 832 741
ompte	de régularisation		CW					
Ŭ	de rég		CM					
		` '	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	23 281 842	1A	9 759 558	13 522 283	12 207 042
		(1) Dont droit au bail : 21 2	78	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an CR	72 735
	use de proprie		2032	Stoc	ks:		Créances :	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Dé	signa	ion de l'entreprise SA Verney Carron			Néant *		
				Exercice N	Exercice N – 1		
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 422 000)	DA	1 422 000	1 422 000		
	f	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 122 000	1 122 000		
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
		Réserve légale (3)	DD	142 200	142 200		
;	χ ₁	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		112 200		
	OPRI	Réserves réglementées (3)*(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	DF				
	CAPITAUX PROPRES	Dont réserve relative à l'achat	DG	6 201 854	4 872 012		
	IAU	Autres réserves d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ) Report à nouveau	DH	0 201 03 1	1072012		
	CAPI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 511	1 427 604			
		Subventions d'investissement	DI DJ	10011	1.27 001		
		Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	7 776 565	7 863 816		
spi		Produit des émissions de titres participatifs	DM				
Autres fonds	opres	Avances conditionnées	DN	90 000			
Autro	pr	TOTAL (II)	DO	90 000			
SI	S S	Provisions pour risques	DP	135 136	140 323		
visior	et charges	Provisions pour charges	DQ				
Pro	et c	TOTAL (III)	DR	135 136	140 323		
		Emprunts obligataires convertibles	DS				
		Autres emprunts obligataires	DT				
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	898 204	58 309		
{	£ Î	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 500 000	1 500 000		
5		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	DEI	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 851 729	1 136 447		
		Dettes fiscales et sociales	DY	1 125 904	1 395 230		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
		Autres dettes	EA	144 742	112 915		
Cor rég	npte gul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
		TOTAL (IV)	EC	5 520 581	4 202 902		
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 522 283	12 207 042		
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
SIC	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D				
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E				
R	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 500 053	4 182 374		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	107 776			

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice $n^\circ \;\; 2032$



Désign	ation de l'	entreprise : SA Verney C	arron						Néant *
						Exercice N			
				France		Exportations et ns intracommunautaires		Total	Exercice (N – 1)
	Ventes d	e marchandises*	FA	685 861	FB	79 054	FC	764 915	682 616
	Due de et	biens *	FD	6 664 392	FE	4 818 757	FF	11 483 150	11 033 194
NO	Productio	on vendue { services *	FG	FG 45 752 FH		147 692	FI	193 445	162 190
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres	d'affaires nets *	FJ	7 396 007	FK	5 045 504	FL	12 441 511	11 878 002
TOL	Production	on stockée*					FM	129 966	713 956
)'EXI	Production	on immobilisée*					FN		
ITS I	Subventi	ons d'exploitation					FO	3 324	1 720
ODO	Reprises	sur amortissements et pro	visions, tı	FP	172 585	183 193			
PR	Autres p	roduits (1) (11)		FQ		391			
				Total des	produits d	l'exploitation (2) (I)	FR	12 747 386	12 777 267
	Achats d	e marchandises (y compri	s droits de	douane)*			FS	829 658	729 199
	Variation	n de stock (marchandises)	FT	45 764	(93 861				
	Achats d	e matières premières et au	tres appro	FU	2 776 456	2 774 618			
	Variation	n de stock (matières premi	ères et ap	FV	11 199	39 343			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres ac	chats et charges externes (3) (6 bis)	FW	3 488 242	3 425 255			
	Impôts, t	axes et versements assimi	lés*	FX	253 363	195 119			
	Salaires	et traitements*		FY	3 093 940	2 989 900			
	Charges	sociales (10)		FZ	1 398 578	1 362 278			
	NO	S	– dotation	s aux amortissements*	:		GA	167 053	165 245
HAR	DOTATIONS	Sur immobilisations	– dotation	s aux provisions*			GB		
0	OTAT	Sur actif circulant : dota	tions aux	provisions*			GC	213 985	102 975
	D'EX	Pour risques et charges :	dotations	aux provisions			GD		
	Autres cl	harges (12)					GE	95 403	83 010
				Total des	charges d	'exploitation (4) (II)	GF	12 373 644	11 773 095
1 - R	ÉSULTA1	D'EXPLOITATION (I -	II)				GG	373 742	1 004 172
tions	Bénéfice	attribué ou perte transfére	ée*			(III)	GH		
opérations en commun	Perte sup	pportée ou bénéfice transfe	éré*			(IV)	GI		
	Produits	financiers de participation	ıs (5)				GJ		
TERS	Produits	des autres valeurs mobiliè	res et cré	ances de l'actif immob	ilisé (5)		GK		
IANC	Autres in	ntérêts et produits assimilé	s (5)				GL	9 264	7 400
S FIN	Reprises	sur provisions et transfert	s de charg	ges			GM		
PRODUITS FINANCIERS	Différenc	ces positives de change					GN	300	128
PROI	Produits	nets sur cessions de valeu	rs mobiliè	res de placement			GO		
				To	otal des pr	oduits financiers (V)	GP	9 564	7 528
RES	Dotation	s financières aux amortiss	ements et	provisions*			GQ		
NCIE	Intérêts e	et charges assimilées (6)					GR	171 666	189 742
FINA	Différenc	ces négatives de change					GS	767	1 576
CHARGES FINANCIERES	Charges	nettes sur cessions de vale	eurs mobil	ières de placement			GT		
CHAF					tal des cha	rges financières (VI)	GU	172 434	191 318
	ÉSULTA	Γ FINANCIER (V - VI)					GV	(162 869)	(183 789
		Γ COURANT AVANT IN	IPÔTS (- + - V + V - V)		GW	210 872	820 382



D	ésigna	tion d	e l'entreprise SA Verney Carron			Néant *
					Exercice N	Exercice N - 1
		Prod	uits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	645	19 884
LS	NELS		uits exceptionnels sur opérations de gestion	НВ	5 767	1 731 763
ODUI	PTION		ises sur provisions et transferts de charges	нс	140 323	36 634
PR	EXCEPTIONNELS	Кері	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	146 736	1 788 283
	ES	Char	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 727	2 134
) HC	NELL		ges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10	219 007
HAR	PTION		tions exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	397 861	864 724
	EXCEPTIONNELLES	Бош	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	Ш	409 599	1 085 866
		SUL	FAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	Ш	(262 863)	702 416
			des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	НЈ	2 040	103 578
			bénéfices * (X)	HK	(64 542)	(8 382)
- 11	npots	sui ics	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	12 903 687	14 573 080
			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	12 893 176	13 145 476
	BI	ÉNÉF	ICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	10 511	1 427 604
_	(1)		t produits nets partiels sur opérations à long terme	НО	10 311	1 +27 00+
	(1)		produits de location immobilières	Н		
	(2) I	Oont '	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		187
			- Crédit-bail mobilier *	HP	34 514	34 251
	(3) I	Oont	- Crédit-bail immobilier	нQ	31311	31231
	(4)	Dor	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		4 795
	(5)		t produits concernant les entreprises liées	111 1J		7 173
	(6)		t intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)		t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9)		t transferts de charges	A1	70 699	82 454
	(10)		t cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1 A2	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	02 .6 .
	(11)		t redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
'OIS	(12)		t redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	59 193	34 360
RENVOIS	(13)	Dont	primes et cotisations	Α-1		2.200
1	(7)	Détai	dementaires personnelles : facultatives A0	t le	Exerc	
			tat annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	<u> </u>	on c	and different control of the control			
	(8)	Détail	des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exerc Charges antérieures	ice N Produits antérieurs
					Charges anteriories	1 roddits antericurs

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

Formulaire obligatoire (article 53 A

	du Code général des in	ntreprise SA Verney Ca	arron							Néant *
	DRE A	IMMOBILIS		NS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Co	Augme nsécutives à une réévaluation pratiquée a cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	ntation	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
JRP.	Frais d'établissement et de développeme			TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3
INCORP	Autres postes	d'immobilisations incorpo	orelles	TOTAL II	KD	375 765	KE		KF	25 779
	Terrains				KG	110 388	KH		KI	
	Sur sol p	propre Dont Composants L9			KJ	531 337	KK		KL	
	Sur sol p Sur sol p Sur sol of Installation et aménage	1'autrui Dont Composants M1			KM		KN		КО	
	Installation et aménage	ns générales, agencements ements des constructions * Dor Compo		12	KP	925 215	KQ		KR	
S	Installations technet outillage indus			[3]	KS	7 218 098	KT		KU	75 411
ELLI	Suo Installation aménagem	ns générales, agencements, nents divers *			KV		KW		KX	
CORPORELLES	Installation aménagem Matériel de Matériel de et mobilier	e transport*			KY	13 690	KZ		LA	584
<u></u> 02	Matériel de et mobilier	e bureau · informatique			LB	289 715	LC		LD	9 020
	Emballage divers *	s récupérables et			LE		LF		LG	
	Immobilisat	ions corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et a	acomptes			LK		LL		LM	
				TOTAL III	LN	9 088 445	LO		LP	85 016
	Participation	ns évaluées par mise en équ	uivaleı	nce	8G		8M		8T	
RES	Autres parti	cipations			8U	2 008 524	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres	s immobilisés			1P		1R		18	
FINA	Prêts et autr	es immobilisations financi	ères		1T	10 186	1U		1V	
				TOTAL IV	LQ	2 018 711	LR		LS	
	TO	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				11 482 922	ØН		ØJ	110 796
CA	ADRE B I	MMOBILISATIONS	F	par virement de poste à poste	minuti	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		évaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
CORP.	Frais d'établis et de dévelop	pement TOTAL I	IN	1	CØ	2 -	DØ	3 —	D7	4
INC INC	Autres postes relles	d'immobilisations incorpo- TOTAL II	Ю		LV		LW	401 545	1X	
	Terrains		IP		LX		LY	110 388	LZ	
		Sur sol propre	IQ		MA		MB	531 337	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		МН	925 215	MI	
TLES	Installations to lage industriel		IT	270	MJ	9 878	MK	7 283 361	ML	
CORPORELLES	Autres	Inst. gales., agencts, amé- nagements divers	IU		MM		MN		MO	
COR	immobilisations	Matériel de transport	IV		MP	13 690	MQ	584	MR	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	298 736	MU	
	corporenes	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisatio	ons corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et a	acomptes	NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY	270	NG	23 569	NH	9 149 623	NI	
-	Participation mise en équi	s évaluées par valence	IZ		ØU		M7		øw	
FINANCIÈRES	Autres partic		ΙØ		ØX		ØY	2 008 524	ØΖ	
ANCI	Autres titres	immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FIN	Prêts et autres	immobilisations financières	12	10 186	2E		2F		2G	
		TOTAL IV	13	10 186	NJ		NK	2 008 524	2Н	
TO	OTAL GÉNÉ	RAL (I + II + III + IV)	I4	10 456	ØK	23 569	ØL	11 559 693	ØМ	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice $n^\circ~2032$



Désignation de l'entreprise SA Verney Carron														Néant *					
CADRE A			SITUA	OITA	NS ET I	MOU				KERCICE DES A				S TECH	INIC	QUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							ortissements l'exercice	A	ugm	entations : dotatio de l'exercice	ons	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises							
Frais d'établissement et de développement TOTAL					Y			EL				EM				EN			
Autres immobincorporelles		ons	TAL II	PE		1	33 324	PF		23 570)	PG				PH		156 894	
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
	Sur	sol propre		PM			260 076	PN		15 956	-)	PO				PQ		276 033	
Constructions	Sur	sol d'autrui		PR				PS				PT			PU				
	Inst. §	générales, agencem agements des const	ents,	PV			541 134	PW		57 744		PX				PY		598 878	
Installations to	chniq	ues, matériel et	ructions	PZ)97 995	QA		62 615		QB		9 87	<u> </u>	QC		7 150 732	
Outillage indus	Inst. g	générales., agencem	nents,	QD		, (,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	QE		02 013		OF		- 7 0 7		QG		7 130 732	
immobilisations		agements divers Friel de transport		QH QH			13 690	QI		86		QJ		13 69	<u> </u>	QK		86	
	Maté	ériel de bureau et		QL			267 513	QM		7 080		QN		15 07		QO		274 593	
corporelles	Emb	matique, mobilier allages récupérab		QL QP			207 313	OR		7 000	,	QS				QT		214 393	
	et div			┥`		0 1	80 410	┧`		143 482	,	•		23 56	<u> </u>	+		8 300 324	
TO C	EAT 6	GÉNÉRAL (I + I	AL III	QU			313 734	QV		167 053		QW		23 56		QX _		8 457 218	
10	IAL	5ENEKAL (I + I	1 + 111)	ØN		0.3	013 /34	ØP		107 033	•	ØQ		23 30	9	ØR		8 43 / 218	
CADRE B		VENTILAT	TION D	ES M	OUVE	ΛEΝ	TS AFFEC	TAN	T L	A PROVISION F	POU	IR A	MORTISSE	MENTS	DÉ	ROGA	TOIF	RES	
			DO	ΓΑΤΙ	ONS							RE	PRISES					ouvement net des	
Immobilisation amortissables		Colonne 1 férentiel de durée et autres		olonne e dég	ne 2 Colonne 3 Amortissement fis exceptionnel			iscal	et autres			Colonne 5 Mode dégressif Colonne Amortissem exception				ent fisca		amortissements a fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAI	I MIS		N1			N2			N3	3		1		N5			N6		
Autres immob. incomporelles TOTAL			N8			P6			P7		P8			P9			Q1		
Terrains	Q2		Q3			Q4			Q5		Q6			Q7			Q8		
Sur sol propre	Q9		R1			R2			R3		R4			R5			R6		
Sur sol d'autru Ins. gales, ager et am des cons	R7		R8			R9			S1		S2			S3			S4		
Ins. gales, agen	c t. S5		S6			S7			S8		S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillag	. 13		T4			T5			T6		T7			T8			T9		
Sales, age am. divers	u1		U2			U3			U4		U5			U6			U7		
Matériel de transport	U8		U9			V1			V2		V3			V4			V5		
Mat. bureau et	v _{er} V6		V7			V8			V9		W1			W2			W3		
Emballages	w4		W5			W6			W7		W8			W9			X1		
TOTAL II			X3			X4			X5		X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL								NM								NO		
Total général	NP		NQ			NR			NS		NT			NU			NV		
(I+II+III+IV) Total général non ven			ייע			ıl géné	ral non	N'	Ь—		141			tal général		1	NZ Z	<u> </u>	
(NP+NQ+NR)	1111				ventilé	e (NS+	+NT+NU)	11	-				vei	ntilé (NW-l	(Y)	1			
MOUVE AFFECTAN	TS DE L'EXER CHARGES RÉ EURS EXERCIO	PARTI	ES	Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émis	sion d'	'emprunt à étaler										Z 9				Z8			
Primes de re	sement des obliga									SP				SR					

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice $n^\circ~2032$



Désignation de l'entreprise SA Verney Carron Néant **											
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice			DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				TA		ТВ		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II)				TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI		
ıtées	Amortissements	s dérogatoires	3X		TM		TN		ТО		
lemer	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				D4		D5		D6		
s régl	Provisions fiscales pour implantations à				IB		IC		ID		
Provisions réglementées	l'étranger constituées avant le 1.1.1992 * Provisions fiscales pour implantations à				IF		IG		H IH		
Prov	l'étranger constituées après le 1.1.1992 * Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				IK		IL		IM		
	(art. 39 quinquies H du CGI) Autres provisions réglementées (1)				TP		TQ		TR		
					TS		TT		TU		
⊢	TOTAL I				-		-		1		
	Provisions pour litiges Provisions pour garanties données				4B		4C		4D		
	aux clients Provisions pour pertes sur marchés à		4E 4J		4F		4G		4H		
	terme				4K		4L		4M		
rges	Provisions pour amendes et pénalités				4P		4R		48		
t cha	Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions et obliga—		4T		4U		4V		4W		
nes e	tions similaires		4X		4Y		4Z		5A		
r risq	Provisions pour impôts (1)				5C		5D		5E		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K		
isions	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				EP		EQ		ER		
Prov	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *				5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	140 323	5W	135 136	5X	140 323	5Y		135 136
	TOTAL II		5Z	140 323	TV	135 136	TW	140 323	TX		135 136
	– incorporelles		6A		6B		6C		6D		
_	sur	corporellestitres mis en équivalence	6E		6F		6G		6H		
iatio			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
Provisions pour dépréciation	immobilisations	- titres de participation	9U	794 886	9V	262 724	9W		9X		1 057 610
our d		 autres immobilisa— tions financières (1)* 	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
ons p	Sur stocks et en	cours	6N	90 811	6P	191 070	6R	90 811	6S		191 070
rovisi	Sur comptes clients 6T 41 818		41 818	6U	22 915	6V	11 074	6W		53 658	
$_{\rm P_1}$	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	11 010	6Y		6Z	11 07 1	7A		
	TOTAL III			927 515	TY	476 709	TZ	101 885	UA		1 302 339
\vdash	TOTAL III 7B TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 7C			1 067 838	UB	611 846	UC	242 209	UD		1 437 476
	IOIAL		\vdash	- d'exploitation		213 985	UF	101 885	UD.	l	1 73/ 7/0
	Dont dotations			financières	UE UG	UH UH					
		et reprises				397 861	UK	140 323			
TT:		anga i mantant de le de		exceptionnelles	UJ				10		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I 10											

 $^{(1) \} a \ d{\'e}tailler sur feuillet s\'epar\'e selon l'ann\'ee de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.$

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice $n^\circ~2032$

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

	u Code général	F)	Désignation de l'entrepri	ise : S	SA Veri	ney C	arron							Néant *	
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES						Montant brut				A 1 an au plus			A plus d'un an		
DE L'ACTIF, IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations						UL		28 079		2	2		28 079	
T'AC TOBI	Prêts (1) (2)					UP				UR			US		
Autres immobilisations financières						UT				UV			UW		
	Clients douteux ou litigieux				VA			72 735					72 735		
	Autres créances clients					UX		2	766 173		2 766 17	73			
L	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * U0)	Z1									
DE L'ACTIF CIRCULANT	Personnel et comptes rattachés					UY			3 000		3 00	00			
IRCL	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ									
TF C	F	mpôts sur les bénéfices			VM			192 057		192 03	57				
ACT	Etat et au	Т	axe sur la valeur ajoutée	VB			182 744		182 74	14					
DEL	collectivités _ publiques		Autres impôts, taxes et versements assimilés												
		D	Divers			VP									
	Groupe et associés (2)					vc									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opération de pension de titres)					VR			411 441		411 44	11			
C	Charges co					vs			81 237		81 23				
				TO	TAUX	VT		3 '	737 468	VU	3 636 65		vv	100 814	
	_ Prêts accordés en cours d'eversi					VD			707 100					100 01 .	
/OIS	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours				exercice	{ ``~ }				1					
RENVOIS	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiq					┨╴┠				-					
CADRE B ÉTAT DES DETTES						ontant brut			A 1 an au pl		A plus d'1 an et 5			A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)						1			2		3			4	
				7Z											
Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				VG		107 776			107 7		6				
	auprès détablissen	nents	à plus d'1 an à l'origine			790 428		769 899				528			
Emi	de crédit (1) a plus d 1 an a 1 origine Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			VH 8A		1 500 000		1 500 000			20	320			
Fournisseurs et comptes rattachés					1 851 729		1 851 729								
*					536 59			536 5							
Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux							486 179		486 179						
				8D 8E	·		400 179			400 17	7				
			VW			3 076			3 07	6					
			VX			3 070	0/0		307	0					
		VA	100.0		00.051	1		100.05	1						
publiques Autres impôts, taxes et assimilés				8J		1	00 051			100 05	1				
-															
Groupe et associés (2) Autres dettes (dont dettes relatives à des										– .					
opérations de pension de titres)						1	44 742			144 74	2				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie * Z2 Produits constatés d'avance 8L															
Proc	duits cons	tatés d'a		8L											
<u> </u>	<u> </u>		TOTAUX	VY		5 5	20 581	VZ		500 05		_	528		
RENVOIS	(1)		souscrits en cours d'exercice	VJ		7	50 000	(2)	tés auprès de	es associé	nprunts et dettes conti s personnes physique	ac– S	VL		
REN	En	Emprunts remboursés en cours d'exercice					15 130	* D	es explication	ns concerr	nant cette rubrique son	nt don	nnées dans	la notice n° 2032	

ANNEXE DE BASE

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif survenu au cours de l'exercice ne mérite d'être signalé.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS:

Liste des filiales et participations :

Informations financières (en k€)	Capitaux Propres	Quote part du capital (en %)	Valeurs comptable Brute	s des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales et participations									
CI-LVC SAS	2 956 k€	27,96 %	1 980 k€	923 k €	28 k€	/	9 377 k€	- 1 245 k€	/

- La valeur d'origine de CI-LVC, de 1 980 k€, a été provisionnée :
- De 795 k€ au 31 décembre 2011 ;
- De 263 k€ au 31 décembre 2012.

La valeur nette de la participation est donc égale à 923 k€, sur la base d'une valorisation à 3 300 k€ pour la totalité des titres, ressortant des négociations en cours avec un opérateur textile concurrent de CI LVC.

La provision, sur la base des capitaux propres de la SAS CI-LVC, aurait conduit à la comptabilisation d'une valeur nette de 830 k€, soit un impact sur le résultat exceptionnel de la SA Verney-Carron, de - 90 k€.

